



INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE
FORMATION, RECHERCHE ET
INTERVENTION SOCIALE

Guide à l'attention du personnel international entrant

2023/24

Version de mai 2023

Siège social
IMF, 50, rue de Village
CS 20109
13294 Marseille cedex
tél. : 04 91 24 61 10
fax : 04 91 47 52 15
imfinfos@imf.asso.fr
www.imf.asso.fr

Unité de formation Marseille
IMF, 13, rue Chape
CS 20109
13294 Marseille Cedex
tél. : 33 (0)4 91 36 51 30
fax : 33 (0)4 91 36 51 39
unite.chape@imf.asso.fr

Unité de formation Avignon
IMF, Hamadyade - Bat B
55 allée Camille Claudel - BP 71226
84911 Avignon cedex 9
tél. : 33 (0)4 32 40 41 80
fax : 33 (0)4 32 40 41 88
unite.vaucluse@imf.asso.fr

Antenne de formation Arles
IMF, 12 chemin du Temple
13200 Arles
tél. : 33 (0)4 90 99 08 74
unite.arles@imf.asso.fr

SOMMAIRE

1) IMF RIS	3
2) Projets de mobilité.....	4
3) Procédure de candidature	6
4) Contrat et assistance pédagogique.....	7
5) Aide financière Erasmus+.....	7
6) Reconnaissance de la mobilité.....	8
7) Aspects administratifs et logistiques	8
8) Informations complémentaires et contacts	17



1) IMF RIS

Depuis 30 ans, l'Institut Méditerranéen de Formation, Recherche et Intervention Sociale (IMFRIS) est implanté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur 2 sites : Marseille (siège social et site de formation), Avignon et Arles.



Les objectifs principaux de l'Institut sont de mettre en œuvre et de gérer sur le territoire français et à l'étranger des activités de formation dans le secteur social et médico-social, d'études, de conseil, de recherche en travail social et santé et de développer des actions de coopération à l'international, en particulier dans les pays du pourtour méditerranéen.

Le choix de l'IMF RIS est d'offrir tout l'éventail des formations qualifiantes en travail social et de permettre au public le plus éloigné de l'emploi d'intégrer les formations de premier niveau de qualification du secteur. La démarche pédagogique de l'Institut se fonde sur l'alternance, la transversalité, la modularité et l'ouverture à la multiculturalité.

L'international est un élément prioritaire de la stratégie de développement de l'IMFRIS qui repose sur 3 actions distinctes et complémentaires :

- Les projets de mobilité
- Les projets de coopération européenne et internationale
- Le Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Interventions Sociales et Société

L'Institut est administrateur de l'Association Internationale pour la Formation, la Recherche et l'Intervention Sociale (AIFRIS) et de l'Association Française de Formation et Recherche en Intervention Sociale (AFFRIS). Il est également adhérent du Réseau Euromed France (REF) et European Association of Schools of Social Work (EASSW). L'IMFRIS participe également aux ateliers internationaux de l'Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale (UNAFORIS).

2) Projets de mobilité

L'Institut favorise la mobilité de ses apprenants, quels que soient leurs statuts (formation initiale et continue, apprentis) et leurs niveaux d'études (niveaux 3 à 8 du Cadre Européen des Certifications), au Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie), en Europe (Allemagne, Espagne, Belgique, Roumanie), en Suisse et au Canada (Montréal et Québec). Différentes formes de mobilités sont proposées en fonction des exigences et calendriers des formations : mobilités individuelles de 2 à 14 semaines (stage pratique parfois combiné à une période d'études), mobilités collectives (voyages d'études) et études de terrain d'1 semaine.

Volet Erasmus+	Cadre Européen des Certifications (CEC)	Diplômes IMFRIS	Années après le BAC	Diplômes et grades français
Enseignement Supérieur	Niveau 8		BAC+8	Doctorat
	Niveau 7	DEIS, CAFDES	BAC+5	Master
	Niveau 6	CAFERUIS, ES, ASS, EJE	BAC+3	Licence
	Niveau 5		BAC+2	BTS, DUT, DEUG, DEUST
Enseignement et Formation Professionnels	Niveau 4	ME	BAC	Baccalauréat général, technologique, professionnel
	Niveau 3	AES	Infra BAC	CAP, BEP

Des missions d'enseignement et de formation sont également organisées en Europe pour le personnel IMFRIS enseignant et administratif/technique.

Dans une volonté de réciprocité, l'Institut accueille des mobilités entrantes, aussi bien apprenantes que professionnelles. Pour ce faire, l'IMFRIS sollicite des financements européens via le programme Erasmus+. Titulaire de la Charte Enseignement Supérieur 2021/27 et de l'accréditation Enseignement et Formation Professionnels pour la période 2021/2027, l'Institut bénéficie de conventions de subvention annuelles pour organiser ces mobilités.

Mobilités de l'Enseignement et de la Formation Professionnels – Partenariats européens :

Le projet « Travail social en Europe » mis en place par l'IMFRIS depuis 2015 vise le développement de compétences en matière d'accompagnement des personnes en difficultés, handicapées ou en situation de dépendance pour des travailleurs sociaux en formation professionnelle dans le contexte multiculturel européen. A travers ce projet, l'IMFRIS s'inscrit dans une démarche de renforcement des partenariats en direction des établissements et services du secteur social et médico-social belges et roumains. L'objectif est de trouver des établissements ou services innovants dans le champ de l'éducation spécialisée et de l'accompagnement des personnes en difficultés, en situation de handicap ou de dépendance. Les formations qui émergent au volet Erasmus+ Formation Professionnelle et dont les mobilités respectent les durées éligibles des projets sont les formations de niveau 3 et 4 suivantes :

- Accompagnant Educatif et Social (AES) - Niveau 3
- Moniteur Educateur (ME) - Niveau 4

⇒ Les personnels d'entreprise issus des pays membres peuvent être invités par l'IMFRIS pour **délivrer une formation** sur l'un des sites de l'Institut.

Mobilités de l'Enseignement Supérieur – Partenariats européens

Les formations qui émergent au volet Erasmus+ Enseignement Supérieur pour l'organisation de mobilités du personnel sont celles qui relèvent des niveaux 6 et 7 :

- Educateur Spécialisé (ES)
- Assistant de Service Social (ASS)
- Educateur de Jeunes Enfants (EJE)
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)
- Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)
- Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS)

⇒ Les personnels d'entreprise issus des pays membres peuvent être invités par l'IMFRIS pour une **activité d'enseignement** sur l'un des sites de l'Institut (absence d'exigence en termes de nombre d'heures d'enseignement).

Mobilités de l'Enseignement Supérieur – Partenariats avec le Maroc

Afin de renforcer des partenariats en dehors de l'Europe, l'IMFRIS a répondu en 2020 et 2022 à deux appels à candidature Erasmus+ « Mobilité Internationale de Crédits ».

Le projet de partenariat avec le Maroc a été sélectionné pour organiser des mobilités du personnel entre le 01/08/2020 et le 31/07/2023 avec :

- L'Institut National de l'Action Sociale (INAS) de Tanger
- La Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de l'Université Chouaïb Doukkali (UCD) d'El Jadida

Le projet de partenariat avec la Tunisie a été sélectionné pour organiser des mobilités du personnel entre le 01/08/2022 et le 31/07/2025 avec :

- L'Institut National du Travail et des Etudes Sociales de Tunis

Les activités éligibles sont les suivantes :

	Mobilités entrantes Tunisie et Maroc > France IMFRIS	Mobilités sortantes France IMFRIS > Tunisie et Maroc
Mobilité d'enseignement pour les enseignants/formateurs		
Modalités	- 8h d'enseignement minimum par semaine - Mobilité d'une durée de 5 jours maximum hors voyage	- 8h d'enseignement minimum par semaine - Mobilité d'une durée de 5 jours maximum hors voyage
Mobilité de formation pour le personnel administratif		
Modalités	- Durée de 5 jours maximum hors voyage	- Durée de 5 jours maximum hors voyage

	<ul style="list-style-type: none"> - Période de stage ou d'observation au sein d'un établissement de l'enseignement supérieur ou dans toute autre organisation pertinente - Les activités éligibles peuvent également être des cours structurés, des formations linguistiques ciblées 	<ul style="list-style-type: none"> - Période de stage ou d'observation au sein d'un établissement de l'enseignement supérieur d'un pays partenaire - les autres types d'organismes ne sont pas éligibles - Les activités éligibles peuvent également être des cours structurés, des formations linguistiques ciblées
--	---	--

Attention : la participation à des conférences/séminaires/colloques **n'est pas éligible** à la mobilité de personnel.

3) Procédure de candidature

Vous souhaitez réaliser une mobilité à l'IMFRIS ? Rapprochez-vous de la Direction des Relations Internationales de votre Université ou Institution d'origine qui vous renseignera sur les possibilités de réaliser une mobilité en France (modalités, financement).

Toute demande de mobilité au sein de l'IMFRIS devra obligatoirement être déposée au **minimum 5 mois** avant le début supposé de la mobilité afin de mener à bien les démarches administratives, financières et pédagogiques.

Vous complétez une **fiche projet** détaillant les objectifs et la valeur ajoutée de la mobilité, les activités à réaliser / le contenu du programme de formation, les résultats et impacts attendus.

Le projet sera évalué selon les **critères de sélection** suivants :

- Éligibilité avec le programme Erasmus
- Conformité avec la stratégie de votre Université/Institution (sur le plan du développement international et des orientations du plan de formation des personnels)
- Cohérence des objectifs et impacts du projet avec le poste occupé
- Faisabilité de la période de mobilité proposée

Des modalités de sélection conjointes ainsi que des mesures d'égalité des chances seront élaborées entre l'IMFRIS et le partenaire (inclusion des individus en situation de handicap ou en situation de précarité).

En fonction des candidatures reçues, des mobilités disponibles et des possibilités d'accueil, le Comité de sélection IMFRIS validera votre projet sous un délai de 3 semaines.

Un accompagnement logistique et un suivi pédagogique sera assuré par l'IMFRIS et votre Université/Institution d'origine, avant / pendant / après la période de mobilité. Les personnes contacts sur les aspects administratifs et académiques se coordonneront pour accompagner et répondre à toutes vos interrogations.

4) Contrat et assistance pédagogique

Un **contrat pédagogique Erasmus+** sera élaboré conjointement entre les parties prenantes en amont de la mobilité et détaillera :

- Les principaux objectifs de la mobilité (si activité de formation : indiquer si l'activité vise à développer des compétences dans le domaine de la pédagogie et/ou de la conception de programmes éducatifs)
- La valeur ajoutée de la mobilité (en termes de stratégie de modernisation et d'internationalisation des établissements impliqués)
- Les activités à réaliser (contenu du programme de formation ou d'enseignement ou des deux dans le cas d'une mobilité combinée)
- Les résultats et impact attendus (par exemple sur l'évolution professionnelle du personnel et des deux établissements)

Un référent pédagogique IMFRIS vous sera dédié et aura pour mission de :

- Vous accueillir sur le site de formation
- Vous accompagner durant votre mobilité
- Réaliser un bilan de votre mobilité

Vous aurez également accès aux outils développés par l'IMFRIS :

- **La plateforme de formation en ligne IMF RIS E-CAMPUS** : <https://ecampus.imf.asso.fr>
- **Les Centre de Ressources** sur site avec des ordinateurs mis à disposition et un accès Wifi.

5) Aide financière Erasmus+

Un **contrat financier Erasmus+** sera établi entre l'IMF RIS et vous afin que vous puissiez recevoir une bourse Erasmus+ qui vous permettra de :

- Réserver vos déplacements internationaux et locaux
- Réserver votre hébergement
- Régler vos frais de repas

La bourse Erasmus+ n'a pas vocation à financer la totalité de votre mobilité et vous sera versée en 2 temps :

- 80 % à la signature du contrat financier par les deux parties
- 20 % à la fin de la mobilité, à la soumission d'un questionnaire de satisfaction en ligne « rapport du participant » Erasmus

Les versements seront réalisés via **Western Union** afin de limiter les frais bancaires. Aucun code de transfert ne vous sera demandé, le traitement des virements prendra de 3 à 5 jours à compter du mail envoyé par Western Union aux participants.

Merci d'envoyer à Madame Clémence Gay Mazé, Conseillère Technique Mobilités Internationales l'IMFRIS, les documents ci-dessous à l'adresse mail c.gaymaze@imf.asso.fr :

- IBAN
- 1 photo d'identité
- Votre adresse postale complète
- Copie de votre carte d'identité ou passeport
- Pour le personnel européen : copie de votre carte européenne d'assurance maladie en cours de validité durant toute la durée de votre séjour en France

L'IMFRIS remettra à chaque participant un courrier précisant l'activité, le motif, la durée et le lieu de la mobilité, notamment pour les demandes de visa éventuelles.

6) Reconnaissance de la mobilité

Pour les mobilités du personnel d'enseignement et de formation, l'IMF RIS et ses partenaires s'assurent de la reconnaissance des compétences acquises par le personnel entrant et sortant. Les mobilités entrantes seront reconnues de la façon suivante :

- Inclues dans le plan de travail annuel
- Intégrées lors de l'entretien professionnel individuel
- Valorisées lors d'évènements relatifs aux mobilités internationales

A la fin de sa mobilité, le participant reçoit de la part de l'IMF RIS une attestation de présence Erasmus+. Le participant aux actions Erasmus+ est encouragé à partager son expérience auprès du personnel lors de réunions et séminaires.

7) Aspects administratifs et logistiques

⇒ **Venir en France**

Depuis le Maroc

Pour réaliser un voyage d'affaires en France, vous devez détenir un passeport en cours de validité et un visa. Les demandes de visa déposées au Maroc sont instruites par les Consulats généraux de France à Agadir, Casablanca, Fès, Marrakech, Rabat et Tanger seuls habilités à prendre les décisions en matière de visas.

Pour introduire une demande de visa, vous devrez suivre une procédure en plusieurs étapes :



ÉTAPE 1

Je m'informe
sur ma situation



ÉTAPE 2

Je complète ma
demande en ligne



ÉTAPE 3

Je prends mon
rendez-vous



ÉTAPE 4

Je dépose
mon dossier



ÉTAPE 5

Je suis
ma demande

La demande de visas en ligne s'effectue via le formulaire de France-visas : <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/ma-demande-en-ligne>

- **Pour les demandes de visa de court séjour (inférieurs ou égaux à 90 jours), l'instruction nécessite 7 à 10 jours minimum et jusqu'à 3 semaines en haute saison.**
- Pour les demandes de visa de long séjour (supérieurs à 90 jours), l'instruction peut durer entre 3 semaines et 3 mois.

Il est donc demandé aux usagers d'anticiper de manière à obtenir leur rendez-vous au minimum quinze jours avant le départ pour un visa de court séjour, et un mois avant pour un visa de long séjour, ces délais pouvant s'allonger considérablement en haute saison (plusieurs semaines).

Vous trouverez les informations liées au lieu de dépôt de votre dossier de demande de visa et la prise de rendez-vous dans la rubrique « A qui s'adresser ? » : <https://france-visas.gouv.fr/web/ma/a-qui-sadresser>

Pour toutes les situations particulières, (titulaires de passeports de service ou diplomatique, Kafala, chauffeurs routiers...) référez-vous à la rubrique « Situations particulières » : <https://france-visas.gouv.fr/web/ma/dispositions-locales>

Les **pièces justificatives** suivantes devront être présentées à la demande de la Police aux frontières à votre arrivée en France :

- Un passeport en cours de validité, délivré depuis moins de 10 ans et valable 3 mois au moins après la date de sortie envisagée ;
- Un visa en cours de validité ;
- Un justificatif d'hébergement couvrant toute la durée du séjour (réservation d'hôtel et/ou attestation d'accueil chez un proche préalablement validée en mairie) ;
- Des ressources financières suffisantes. L'appréciation des moyens de subsistance se fait en fonction de la durée et de l'objet du séjour et par référence aux prix moyens en matière d'hébergement et de nourriture selon les Etats membres ;
- Votre billet de retour ou la preuve de moyens financiers suffisants pour en acquérir un à la date du retour envisagé ;
- Tout document apportant des précisions sur la profession ou sur la qualité du voyageur ainsi que sur les établissements ou organismes situés sur le territoire français par lesquels vous êtes attendu, si vous êtes en voyage professionnel : **L'IMF RIS vous remettra un courrier d'invitation précisant l'activité, le motif, la durée et le lieu de la mobilité.**
- Vous devez être muni d'une attestation d'assurance couvrant l'ensemble des dépenses médicales, hospitalières et de décès, susceptibles d'être engagées pendant toute la durée du séjour en France, y compris les frais de rapatriement pour raison médicale.

- Pour les voyageurs en transit, vous devez pouvoir présenter des justificatifs de conditions d'entrée dans le pays de destination finale (conditions de séjour et d'hébergement pendant le transit, billet de continuation et visa pour le pays de destination).

Depuis la Tunisie

Pour réaliser une mobilité apprenante en France, vous devez détenir un passeport en cours de validité et un visa. Les demandes de visa déposées en Tunisie sont instruites par le Consulat général de France à Tunis, seul habilité à prendre les décisions en matière de visas.

Les délais d'instruction variant selon les nationalités du demandeur, et le type de visa ainsi que les délais de rendez-vous selon la saison, il est recommandé de solliciter un rendez-vous, dès que vous connaissez vos dates de voyage.

La demande de visas en ligne s'effectue via le formulaire de France-visas : <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/ma-demande-en-ligne>

Les frais de dépôt de votre demande de visa se composent de :

- Frais de dossier visa : 60 euros pour les visa court séjour et 83 euros pour visa long séjour)
- Frais de services de TLScontact : Les frais de service de base sont fixés par le Consulat en euros et perçus en monnaie locale. Ils s'élèvent à environ 93 TND par dossier déposé et ne sont pas remboursables, sauf si le demandeur décide de ne pas déposer son dossier avant la collecte des données biométriques.

Des services optionnels payants sont également proposés aux demandeurs de visa (photos d'identité, photocopies, expédition de passeport par voie postale). Les frais de service doivent être payés en espèces en Dinars Tunisiens (TND) au Centre de demande de Visa lors du dépôt du dossier. Vous devez vous assurer que vous disposez de la somme nécessaire avant de venir au Centre.

Depuis l'Europe

La France étant membre de l'Union européenne, les ressortissants européens peuvent y entrer librement munis d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité.

⇒ Assurance et santé

Avant votre départ, vous devez vérifier la couverture dont vous bénéficiez en cas de déplacement à l'étranger :

- Contrat d'assistance (prestations liées aux personnes ou autres prestations)
- Contrat d'assurance (garanties déplacement international, assurance responsabilité civile)
- Assurance-maladie pour les mobilités en Europe et en Suisse : vous devrez faire une demande de carte européenne d'assurance maladie (CEAM).

- Assurance-maladie pour les mobilités en dehors de l'Europe : vérifiez s'il existe une entente entre l'assurance maladie de votre pays d'origine et l'assurance maladie française (Site du CLEISS : <https://www.cleiss.fr/employeurs/detachement>)
 - Maroc : Le travailleur marocain détaché en France doit être muni des formulaires SE350.01 et SE350.06 pour la prise en charge de ses soins éventuels pendant la période de détachement. Ces formulaires sont délivrés par la caisse d'affiliation marocaine de l'intéressé. Il convient que l'employeur marocain se rapproche de l'organisme d'assurance maladie dont il dépend.
 - Tunisie : Le travailleur tunisien détaché doit être en possession du formulaire SE351.01 et SE351.06. Ces formulaires sont délivrés par la caisse d'affiliation tunisienne de l'intéressé. Il convient que l'employeur tunisien se rapproche de l'organisme d'assurance maladie dont il dépend.
- Complémentaire santé (mutuelle complémentaire éventuelle)
- Votre banque (garanties d'assurance ou d'assistance via votre carte bancaire)

Rapprochez-vous de votre Université/Institution d'origine afin de savoir si une assurance responsabilité civile a été souscrite sur la durée de votre mobilité. En fonction de cet état des lieux et si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire à une assurance voyage spécifique.

⇒ **Transport international**

Pour réserver votre billet international pour l'Aéroport Marseille Provence (MRS), utilisez le comparateur de vol Skyscanner : www.skyscanner.fr

L'aéroport de Marseille Provence à Marignane (MRS) est situé à 25 minutes de la Gare Centrale de Marseille par une navette routière. Un billet aller-retour coûte 16 euros, vous pouvez l'acheter directement au guichet, dans la navette ou en ligne avant votre arrivée : <https://store.marseille.aeroport.fr/bus.html>

Vous pouvez également prendre un taxi si vous préférez (environ 50 euros en tarif de jour et 60 euros en tarif de nuit) : <https://www.marseille-airport.com/access-car-parks/access/taxis>

⇒ **Transport local à Marseille :**

La gare centrale est appelée « Gare Saint-Charles » et se trouve à 15 minutes en métro de l'IMFRIS (siège et site de formation). Vous devez vous rendre à la station de métro pour acheter vos billets et accéder au métro :

- 1,40 euros pour un billet simple
- 15,10 euros pour une carte de 10 voyages

À Marseille, vous pouvez utiliser d'autres moyens de transport : tramway, bus, vélo ou navette fluviale. Pour plus d'informations, visitez le site de la Régie des Transports Marseillais (RTM) :

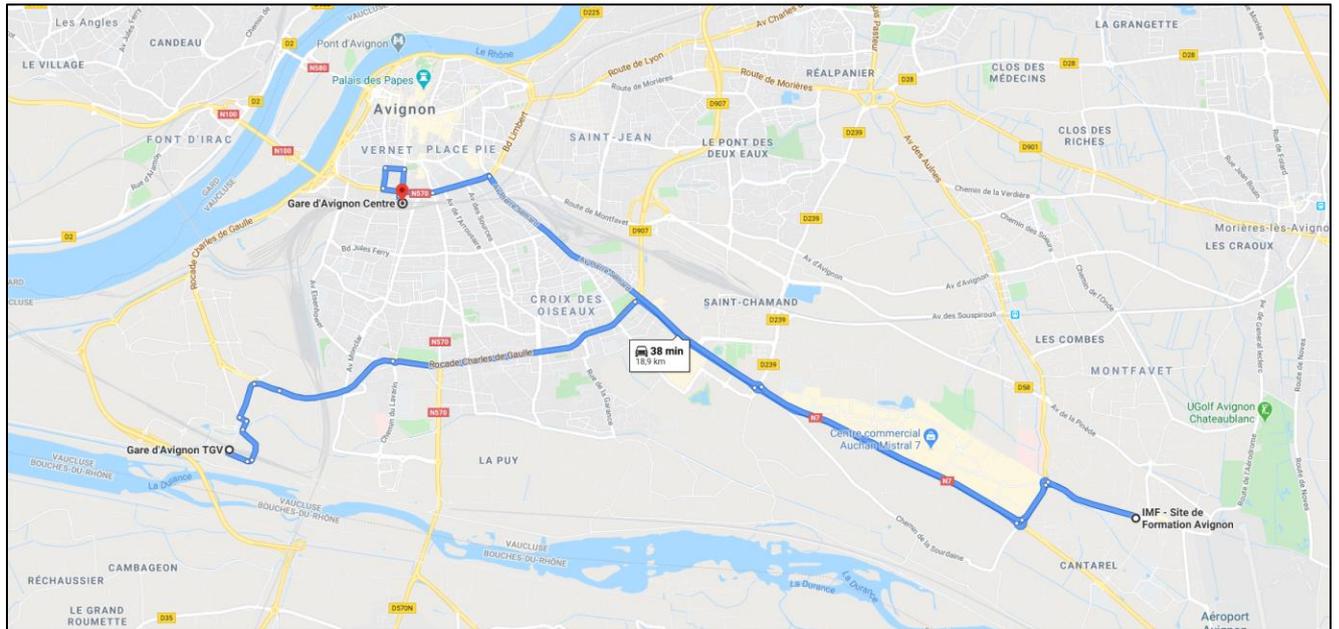
- Pour les abonnements : <http://www.tcra.fr/presentation>
- Pour les plans du réseau : www.rtm.fr/guide-voyageur/se-deplacer/plans

⇒ Transport local en Avignon :

Pour vous rendre en Avignon à partir de la gare Saint Charles, des trains SNCF sont disponibles et assurent la liaison en 35 minutes :

- Gare d'Avignon TGV (à 22 minutes de l'IMF RIS)
- Gare du centre-ville (à 38 minutes de l'IMF RIS)

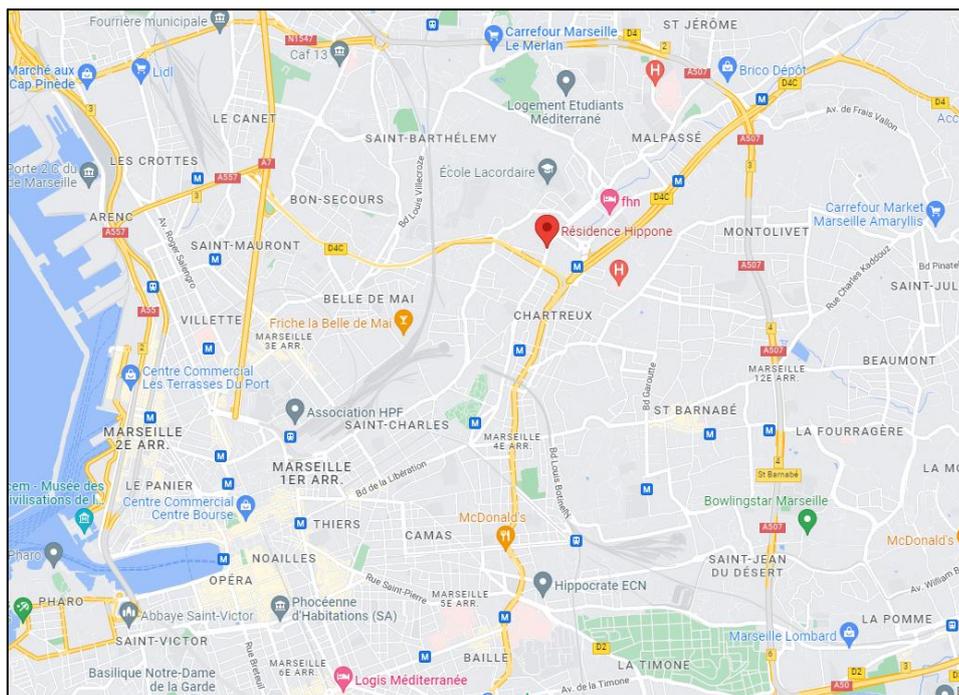
Vous pouvez réserver votre billet sur le site : <https://www.thetrainline.com/fr>



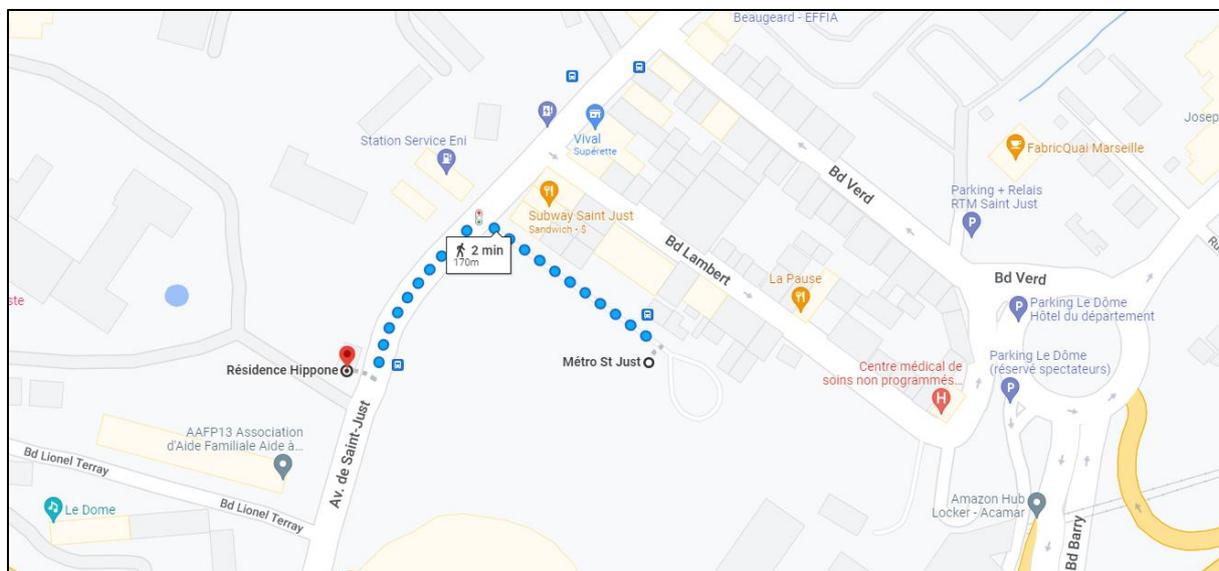
Le site de formation de l'IMFRIS se situant dans la périphérie d'Avignon, il conviendra de prendre un bus ou un taxi jusqu'au site de formation. Pour vos déplacements sur le Grand Avignon, consultez le site des Transports en Commun Région d'Avignon (TCRA) : www.tcra.fr.

⇒ Localisation des sites de formation :

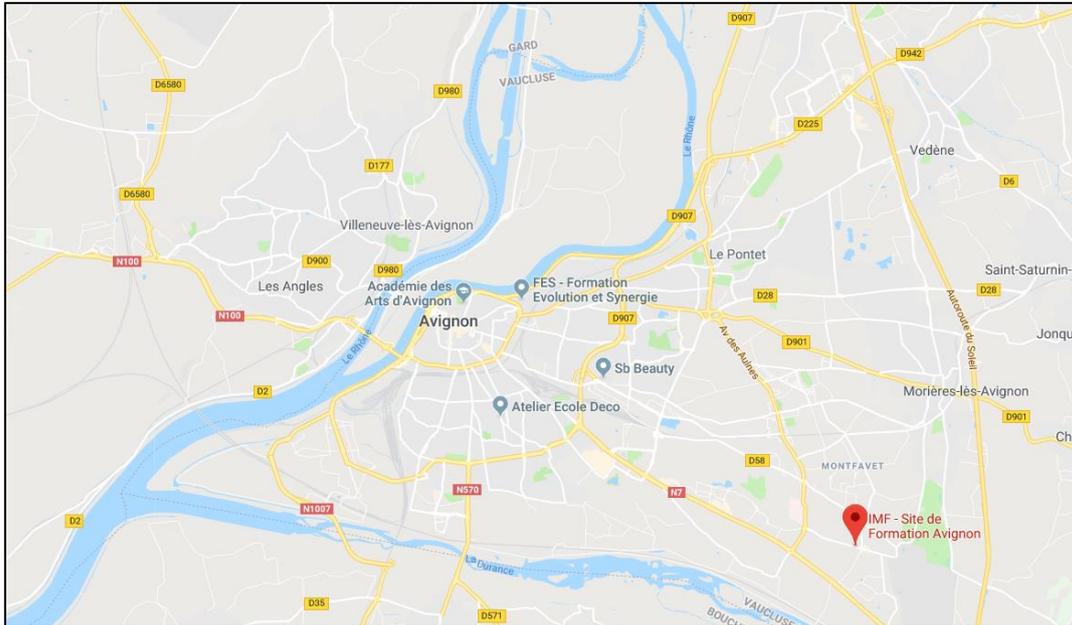
- ⇒ Sur Marseille, les cours auront lieu à l'établissement de formation situé 59 avenue de Saint Just – Bâtiment A – Résidence Hippone 1 - CS 30016 - 13388 Marseille Cedex 13 (métro Saint Just) :



Pour vous y rendre depuis la gare Saint Charles, vous pouvez prendre la ligne 1 direction « La Rose », arrêt Saint Just. L'Institut se trouve à 2 minutes à pied de la station de métro. Vous trouverez ci-après le plan d'accès :



Sur Avignon, les cours ont lieu sur l'Unité de formation de Montfavet située à Hamadryade Bâtiment B - 55 allée Camille Claudel - 84140 Montfavet :



⇒ Logements

Voici une liste d'hôtels sur Marseille :

Centre-ville / Préfecture

Hôtel Edmond Rostand***

31 rue Dragon 13006 Marseille

+33 (0)4 91 37 74 95

E-Mail : info@hoteledmondrostand.com

Website : www.hoteledmondrostand.com/en



Hôtel Kyriad Marseille Préfecture***

115-117 rue Paradis 13006 Marseille

+33 (0)4 96 10 06 10

E-mail: marseille.paradis@kyriad.fr

Website: <https://marseille-centre-paradis-prefecture.kyriad.com/en-us/contact-hotel-access>



Première Classe Centre Ville**

13 rue Lafon 13006 Marseille

+33(0)4 91 33 34 29

E-Mail : premiereclasse.marseille@shfrance.com

Website : <http://premiere-classe-marseille-centre.hotelmarseille.org/en>



Castellane / Quartier du Prado

Ibis Styles Marseille Centre Prado Castellane***

31 rue du Rouet 13006 Marseille

+33491795666

E-Mail : h7974@accor.com

Website : <https://all.accor.com/hotel/7974/index.en.shtml>



Citadines Castellane Marseille (Apart Hotel Marseille)***

60 rue du Rouet, 13006 Marseille

+33 (0)4 96 20 11 00

E-Mail : mcatsellane@citadines.com

Website: www.citadines.com/en/france/marseille/citadines-castellane-marseille.html



La Joliette - Euromed

Appart'City Marseille Euromed***

118-120 rue de Ruffi, 13003 Marseille

+33 (0)4 57 38 37 13

Website : <https://www.appartcity.com/fr/destinations/provence-alpes-cote-d-azur/marseille/marseille-euromed.html>



Le Dôme – Saint Just

Montempô Marseille Centre Dôme

5 impasse Madeleine Simon, 13004 MARSEILLE

Tél. 0978362020

Website : <https://www.montempo.fr/fr/nosapparthotels/marseille-centre-dome>



Voici une liste d'hôtels sur Avignon, sur l'Agroparc :

KOSY Appart'hôtels Campus del Sol Esplanade

5 et 149 rue Marcel Demonque

84140 MONTFAVET

Tél : 00 33(0)4 90 80 02 60

Mail : campusdelsol@kosy.plus

Site Internet : <https://www.kosy-apparthotels.com/avignon-campus-del-sol-esplanade/>



Hôtel première Classe Avignon Sud*

ZAC DE LA CASTELETTE 40 RUE JACQUES DEMY

84140 AVIGNON MONTFAVET

Contact : 04.90.87.59.01

Mail : avignon.parcexpo@premiereclasse.fr

Site Internet : <https://avignon-sud-parc-des-expositions.premiereclasse.com/fr-fr/>



N'hésitez pas à choisir un autre hôtel dans la **liste des Offices du tourisme de Marseille et d'Avignon**.
Vous avez également la possibilité de consulter les lieux d'hébergement sur **AirBnB**.

⇒ **Restauration**

Sur chacun de nos sites de formation, vous trouverez des espaces de restauration :

- Micro-ondes
- Distributeurs de boissons chaudes (café, thé...) et collations (barres de céréales, gâteaux...)

A proximité des sites de formation, vous trouverez également des restaurants, snacks et de la restauration rapide.

Pour les restaurants proches de l'IMF RIS ou par quartier, veuillez consulter la carte dédiée sur le site de l'Office du tourisme.

Si vous souhaitez visiter Marseille ou Avignon, consultez la carte des incontournables de l'Office du tourisme.

8) Informations complémentaires et contacts

⇒ **Dépenses :**

Si vous disposez d'une carte bleue visa, vous pourrez régler vos dépenses et retirer des liquidités dans les distributeurs en France. Le cas échéant, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre banque avant votre départ.

En France, vous aurez la possibilité de disposer d'une carte de crédit rechargeable sans compte bancaire. Ces cartes de paiement sont disponibles en ligne, chez les buralistes et dans certaines grandes surfaces. Il faudra acheter la carte, l'activer (par SMS ou Internet) et suivre le mode d'emploi indiqué. Des frais sont applicables.

⇒ **Communication :**

Si vous disposez d'un téléphone portable avec une ligne ouverte à l'international, vous pourrez communiquer en France et à l'étranger. Le cas échéant, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre opérateur avant votre départ.

En France, vous aurez la possibilité d'acheter chez un opérateur de téléphonie mobile des cartes SIM prépayées avec appels, SMS, MMS, Internet en illimité, sans engagement de durée. Vous pourrez ainsi communiquer en France et à l'international. Il vous suffira de vous rendre directement chez l'opérateur avec votre téléphone portable d'origine, d'acheter une carte SIM et de l'activer afin de disposer d'un nouveau numéro temporaire pour communiquer.

⇒ **Contacts IMF RIS :**

Direction Générale Adjointe en charge du pilotage des mobilités	Monsieur Bernabé BAMOUNI assistante.da.avignon@imf.asso.fr
Responsable Etablissement de Marseille	Monsieur Bernabé BAMOUNI assistante.da.avignon@imf.asso.fr
Responsable Etablissement d'Avignon	Madame LORENZI-COLL c.lorenzi@imf.asso.fr

Conseillère Technique Mobilités (pour les aspects administratifs et financiers) : Madame Clémence GAY MAZÉ

59 avenue de Saint Just - Bâtiment A - Résidence Hippone 1 - CS 30016 - 13388 Marseille Cedex 13

Tél. : 04.91.24.61.10 - Mail : c.gaymaze@imf.asso.fr

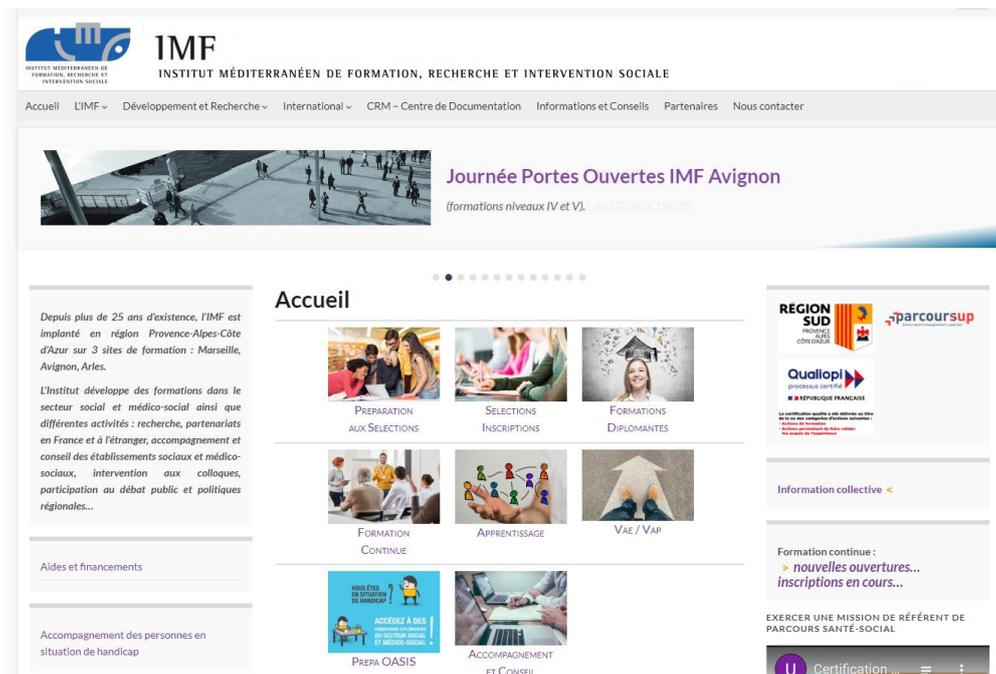
Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h00 à 17h

Si vous souhaitez rencontrer la Conseillère Technique Mobilités, merci de prendre RDV au préalable par mail ou téléphone.

Pour plus d'information, consultez le site Internet de l'IMF RIS : www.imf.asso.fr

Plaquette de présentation de l'Institut : https://www.imf.asso.fr/ressources/cms/imf_brochure.pdf

Projet associatif de l'IMF RIS : https://www.imf.asso.fr/pages/presentation/projet_associatif_imf.pdf



The screenshot shows the website for Institut Méditerranéen de Formation, Recherche et Intervention Sociale (IMF) Avignon. The header includes the IMF logo and navigation menu: Accueil, L'IMF, Développement et Recherche, International, CRM - Centre de Documentation, Informations et Conseils, Partenaires, Nous contacter. The main banner features a photo of a modern building and the text: "Journée Portes Ouvertes IMF Avignon (formations niveaux IV et V) de 17h30 à 19h30". Below the banner is an "Accueil" section with a grid of icons representing various services: Préparation aux sélections, Sélections inscriptions, Formations diplômantes, Formation continue, Apprentissage, VAE / VAP, Accès à des dispositifs sociaux et médico-sociaux (PREPA OASIS), and Accompagnement et conseil. On the right side, there are logos for "RÉGION SUD" and "parcoursup", a "Qualopi" certification logo, and a section for "Information collective" with a link to "nouvelles ouvertures... inscriptions en cours...". At the bottom right, it mentions "EXERCER UNE MISSION DE RÉFÉRENT DE PARCOURS SANTÉ-SOCIAL" and a "Certification" button.

⇒ **Numéros de contact et d'urgence :**

112 : numéro d'urgence européen

15 : service d'assistance médicale urgente

17 : sauvetage de la police

18 : pompiers

04 91 52 91 52 : SOS médecin Marseille

04 90 82 65 00 : SOS médecin Avignon

Pour plus d'informations : <https://www.gouvernement.fr/risques/connaitre-les-numeros-d-urgence>

⇒ **Sites web utiles :**

Centre des congrès et des visiteurs de Marseille : www.marseille-tourisme.com

Mairie de Marseille : www.marseille.fr

Météo marine Marseille : <https://marine.meteoconsult.fr/meteo-marine/meteo-abords-du-port/mer-mediterranee/previsions-meteo-marseille-77-0.php>

Office du tourisme du grand Avignon : <https://avignon-tourisme.com>

Marie d'Avignon : <https://avignon-tourisme.com>

Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur : www.maregionsud.fr

MERCI POUR VOTRE ATTENTION,
AU PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR A L'IMF RIS

